

Arboriculture

POMMIER- POIRIER

Tavelure :
absence de risque

POIRIER

Psylle : activité
faible

POMMIER

Anthonyme :
début du risque

TOUS FRUITIERS

Campagnols :
risque important
dans les secteurs
à historique

PHENOLOGIE

Pommier : A à B

Poirier : B

Prunier : A

POMMIER-POIRIER

Tavelure

Situation actuelle

Les premiers périthèces de tavelure mûrs ont été observés dans la région Lorraine la semaine dernière. Le stade de sensibilité à la tavelure est C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier ; ce stade n'est pas encore atteint, pour aucune des deux espèces.

Evolution du risque

Le risque est conditionné par le stade sensible et par le retour de la pluie.

POMMIER

Anthonyme

Situation actuelle

Le premier individu adulte a été observé dans la parcelle témoin de hautes tiges à Bennwihr

où le stade sensible B est atteint.

Evolution du risque

Les frappages peuvent débuter dans les parcelles sensibles et ayant atteint le stade B afin de détecter la présence des adultes.



Adulte d'anthonome du pommier (4-5 mm)
Photo FREDON Alsace

POIRIER

Psylles

Situation actuelle

Les observations de cette semaine ont été effectuées sur des parcelles non protégées à l'argile ce qui réduit l'échantillon de parcelles évaluées. Cependant, les températures moyennes peu élevées ne sont pas très favorables à l'activité du psylle. Peu de

pontes fraîches ont été observées.

Evolution du risque

Les prévisions météorologiques sont peu favorables. En effet, des températures supérieures à 10°C sont les conditions nécessaires à l'activité des psylles.

TOUS FRUITIERS

Campagnols

Situation actuelle

L'activité du campagnol se poursuit.

Evolution du risque

En présence de tumuli frais ou de présence de crottes devant les galeries, mettre en place le piégeage pour diminuer les populations au plus tôt. Maintenir une tonte rase ainsi que des perchoirs pour favoriser la prédation.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

